

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

1 – Le cadre général du compte administratif

2 – La section de fonctionnement

3 – La section d'investissement

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2022. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de l'établissement. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, vente de l'eau...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre établissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité du service de l'eau.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 312 597,60 €, les dépenses de fonctionnement 2022 à 74 919,93€. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (237 677,67 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du service à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	27 510,28	Excédent reporté	209 619,31
Dépenses de personnel	14 215,88	Vente d'eau, travaux et location compteurs	86 716,96
Reversement redevance agence de l'eau	8 001,00	Redevance agence de l'eau	7 607,16
Dépenses financières	941,87	Autres produits de gestion courante	1 951,98
Dotations aux provisions	765,06	Reprises sur provisions	421,32
Ecritures d'ordre entre sections	23 485,84	Ecritures d'ordre entre sections	6 280,87
Total	74 919,93	Total	312 597,60

3 – La section d'investissement

a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.

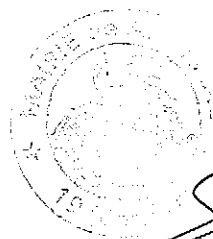
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets à moyen ou long terme de l'établissement et au renouvellement du matériel d'exploitation (matériel divers, travaux...). Les immobilisations acquises se retrouvent inscrites au bilan comptable du service de l'eau.

Les recettes proviennent essentiellement de l'excédent reporté et des écritures d'ordre.

b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunt	3 026,63	Solde d'investissement reporté	36 672,51
Frais d'insertion	499,08	FCTVA	5 463,40
Travaux et acquisition de matériel divers	76 340,08	Ecritures d'ordre entre sections	23 485,84
Ecritures d'ordre entre sections	6 280,87		
Total	86 146,66	Total	65 621,75

- c) L'écart entre le montant des dépenses et celui des recettes constitue le déficit qui sera reporté en 2023 (- 20 524,91 €).
- d) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2022 : il reste des dépenses à mandater et des recettes à percevoir. Ces restes à réaliser s'élèvent à 438 379,00 € en dépenses et 545 511,00 € en recettes.
- e) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 524 525,66 € et la recette à 611 132,75 € L'écart entre ces deux montants étant positif (86 607,09 €), le prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement ne s'impose pas.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien